



Diplômés de licence et de master : qui sont-ils ?

- Les taux d'obtention d'un diplôme de licence et de master ont connu une augmentation considérable ces vingt dernières années, avec l'octroi de 6 millions de diplômes de licence et de 3 millions de diplômes de master dans les pays de l'OCDE en 2013.
- Bien que les femmes représentent plus de la moitié des diplômés de licence et de master, elles restent largement sous-représentées dans les domaines des sciences et de l'ingénierie.
- Le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale augmente avec l'élévation du niveau d'enseignement tertiaire : en 2013, ils représentaient ainsi 7 % des diplômés de licence, contre 18 % de ceux de master.

Ces vingt dernières années, l'enseignement tertiaire a connu une expansion remarquable dans les pays de l'OCDE. En 2014, 16 % de la population adulte (soit les 25-64 ans) des pays de l'OCDE étaient ainsi diplômés de licence (niveau de formation le plu élevé atteint) et 11 % de master. Toutefois, l'enseignement tertiaire n'a cessé d'évoluer et de s'étendre. À ce niveau d'enseignement, les établissements proposent désormais une offre plus large de formations et de diplômes, et accueillent un effectif d'élèves plus varié.

Quelle est la structure des diplômes de licence et de master, et sont-ils comparables entre les pays ?

En 1999, la Déclaration de Bologne a officiellement amorcé un processus visant à garantir une plus grande cohérence entre les systèmes d'enseignement tertiaire des pays européens. Dans ce cadre, les pays ont été encouragés à adopter une structure comparable en matière de diplômes. Cette harmonisation entendait favoriser la mobilité des étudiants entre les pays et garantir une certaine comparabilité des diplômes de l'enseignement supérieur en termes de normes et de qualité. Tous les pays européens ont désormais adopté cette structure en trois cycles et dans la majorité d'entre eux, d'importants pourcentages d'étudiants suivent des formations conformes au système de Bologne (Commission européenne/EACEA/Eurydice, 2015).

À l'échelle internationale, la comparaison des systèmes d'enseignement tertiaire peut s'avérer encore plus complexe. Toutefois, grâce à la nouvelle classification CITE 2011, il est désormais possible de distinguer clairement les différents niveaux de l'enseignement tertiaire. Cette nouvelle classification comprend quatre niveaux, alors que la CITE 97 n'en comptait que deux. La première étape de l'enseignement tertiaire (correspondant à l'ancien niveau 5 de la CITE 97) se subdivise désormais en trois niveaux : l'enseignement tertiaire de cycle court (niveau 5), la licence ou niveau équivalent (niveau 6) et le master ou niveau équivalent (niveau 7). Les programmes relevant auparavant de la deuxième étape de l'enseignement tertiaire (soit le niveau 6 de la CITE 97) correspondent désormais au niveau 8, dédié au doctorat ou niveau équivalent (OCDE, 2015b). Chaque pays cartographie ensuite son propre système d'éducation en fonction de cette structure commune. Le graphique 1 illustre la variété des programmes proposés par les différents systèmes d'éducation aux niveaux licence et master.

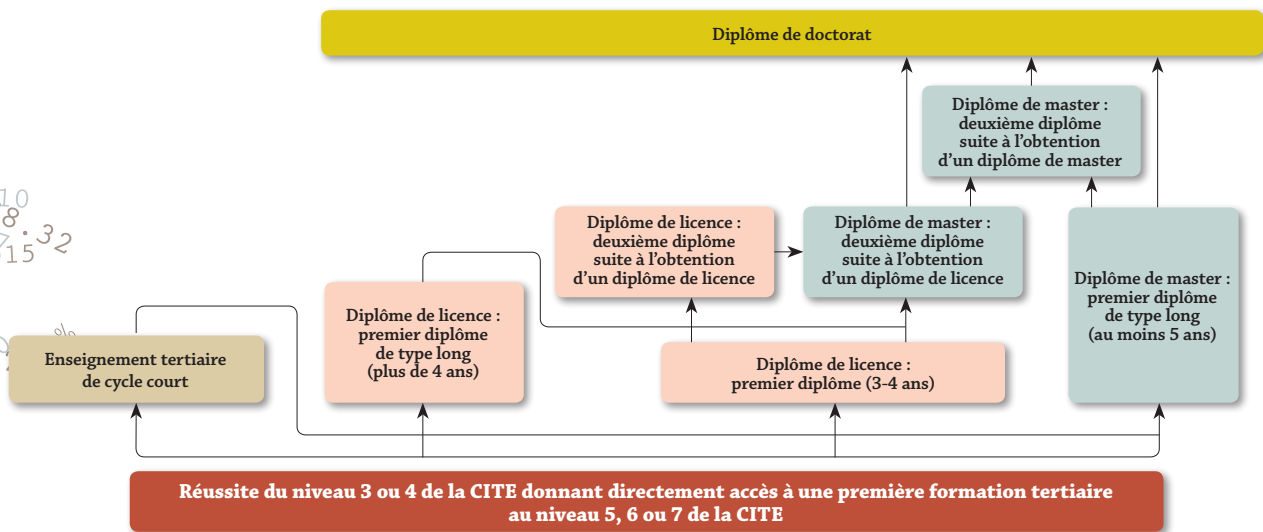
Qui sont les diplômés de licence ?

En 2013, plus de 6 millions d'étudiants ont obtenu un diplôme de licence dans les pays de l'OCDE. En moyenne, pour 82 % d'entre eux, il s'agissait d'un premier diplôme à l'issue d'une formation de licence (3-4 ans), pour 4 %, d'un premier diplôme à l'issue d'une formation de licence de type long (plus de 4 ans), et pour 13 %, d'un deuxième diplôme suite à l'obtention d'un autre diplôme de licence.

La grande majorité des étudiants qui devraient obtenir un diplôme de licence (84 %) le feront avant l'âge de 30 ans. Dans l'hypothèse du maintien des tendances actuelles d'obtention des diplômes, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, 27 % des jeunes d'aujourd'hui devraient obtenir un diplôme de licence ou d'un niveau équivalent avant l'âge de 30 ans. Toutefois, dans certains systèmes d'éducation, la fourchette d'âge des diplômés de licence est plus large que dans d'autres. Ainsi, au Chili, en Finlande, en Hongrie, en Israël, en Nouvelle-Zélande, en Suède et en Suisse, plus de 20 % des diplômés de licence obtiennent leur diplôme à plus de 30 ans.



Graphique 1. **Structure des formations tertiaires dans la CITE 2011**

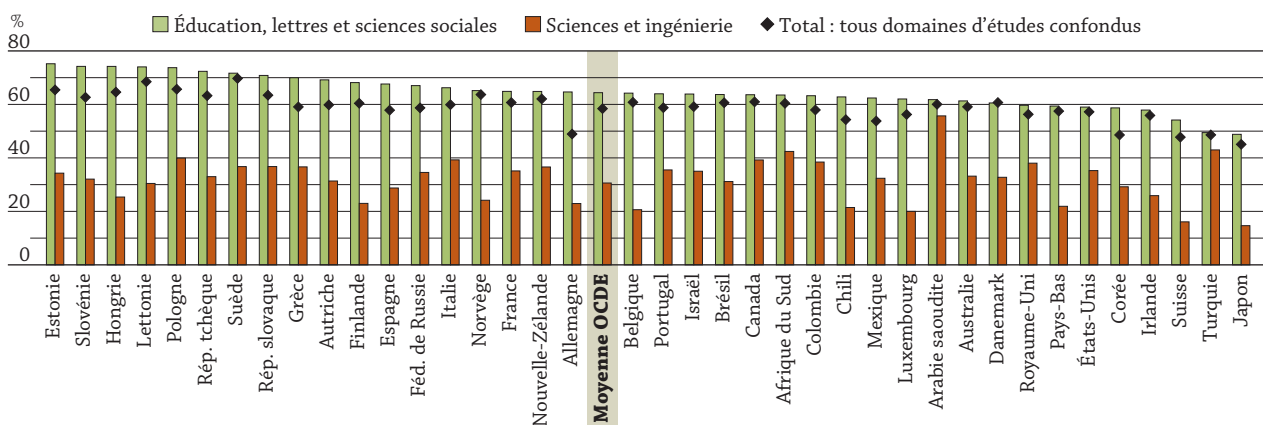


Source : Institut de statistique de l'UNESCO (2012), *Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011*, www.uis.unesco.org/Education/Documents/iscid-2011-fr.pdf.

Les sciences sociales, le commerce et le droit sont le domaine d'études le plus prisé par les étudiants en licence, regroupant environ 35 % des diplômés de ce niveau d'enseignement. En revanche, les domaines des sciences et de l'ingénierie ne représentent que 22 % des diplômés de licence, soit un pourcentage presque identique à celui de 2005. Dans quelques pays, toutefois, le pourcentage de diplômés de licence en sciences et en ingénierie a connu une augmentation considérable. Entre 2005 et 2013, ce pourcentage a ainsi enregistré une hausse de 10 points de pourcentage en Hongrie, et d'au moins 4 points de pourcentage au Danemark, en Pologne et au Portugal. D'autres pays ont également œuvré à accroître le nombre de leurs diplômés en sciences et en ingénierie. Les États-Unis ont ainsi récemment adopté des mesures visant à avoir, à l'horizon 2022, 1 million de diplômés de niveau tertiaire supplémentaires en sciences et en ingénierie. En 2013, les étudiants de ce pays étaient moins de 600 000 à avoir obtenu un diplôme dans ces domaines. Dans la même optique, l'Union européenne a récemment lancé son programme « Science avec et pour la société », visant à renforcer l'attractivité des sciences, notamment auprès des jeunes.

Les femmes représentent la majorité des diplômés de licence dans tous les pays, sauf en Allemagne, en Corée, au Japon, en Suisse et en Turquie. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 58 % des diplômés de ce niveau d'enseignement sont ainsi des femmes, le pourcentage le plus élevé s'observant en Suède (69 %).

Graphique 2. **Pourcentage de femmes parmi les diplômés de licence, selon le domaine d'études (2013)**



Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes parmi les diplômés de licence en éducation, lettres et sciences sociales.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation, <http://stats.oecd.org/>.



La répartition par sexe entre les différents domaines d'études n'est pas équilibrée. Les femmes restent minoritaires dans les domaines des sciences et de l'ingénierie, avec des pourcentages quasiment identiques à ceux de 2005. En licence, elles ne représentent ainsi que 31 % des diplômés dans ces domaines d'études. Ce constat corrobore les résultats du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA), selon lesquels même si à l'âge de 15 ans, les filles nourrissent des aspirations plus élevées que les garçons pour leur avenir professionnel, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, moins de 5 % d'entre elles envisagent d'exercer une profession dans le domaine de l'ingénierie ou de l'informatique (OCDE, 2015c).

D'un autre côté, les femmes restent surreprésentées dans certains domaines d'études comme l'éducation, la santé et la protection sociale, où elles constituent environ 80 % de l'effectif diplômé en licence. Les femmes sont également majoritaires dans les domaines des lettres et des arts (environ 66 %), et des sciences sociales, du commerce et du droit (environ 59 %). Ainsi, si l'on combine les domaines de l'éducation, des lettres et des sciences sociales, les femmes représentent alors plus de 60 % des diplômés de licence dans ces domaines dans la plupart des pays de l'OCDE (graphique 2).

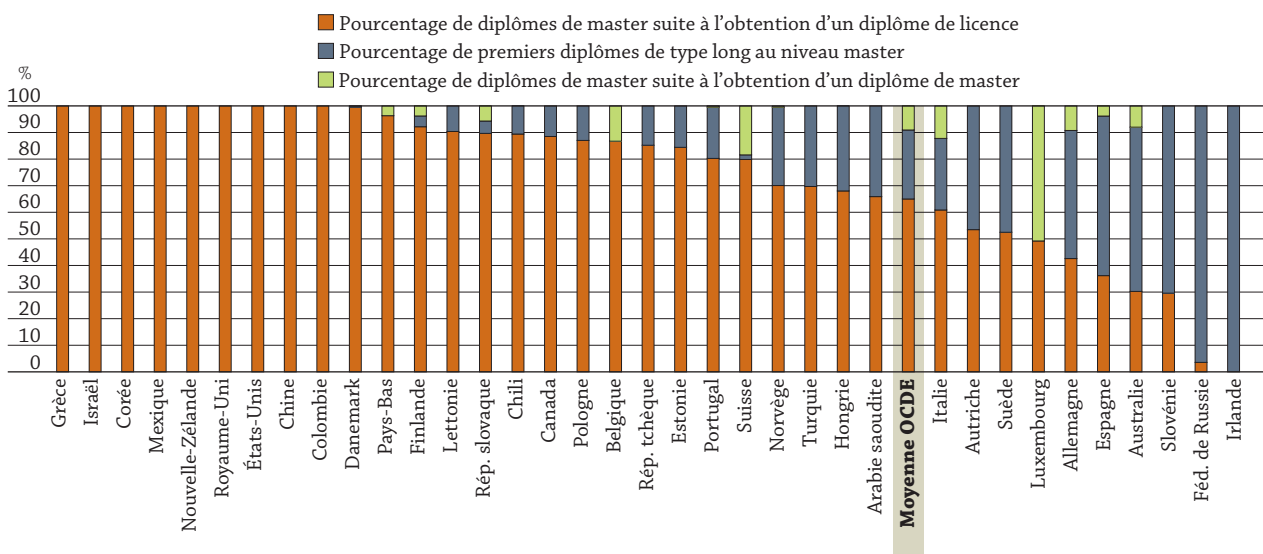
Qui sont les diplômés de master ?

En 2013, près de 3 millions d'étudiants ont obtenu un diplôme de master dans les pays de l'OCDE. En moyenne, pour 65 % d'entre eux, il s'agissait d'un deuxième diplôme suite à l'obtention d'un diplôme de licence ou d'un niveau équivalent, pour 26 %, d'un premier diplôme de type long (au moins 5 ans), et pour 9 %, d'un deuxième diplôme suite à l'obtention d'un autre diplôme de master ou d'un niveau équivalent.

Au niveau master, les programmes varient sensiblement entre les différents pays : certains pays ne proposent que des programmes de master après l'obtention d'un diplôme de licence (Chine, Colombie, Corée, Danemark, États-Unis, Grèce, Israël, Mexique, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni), tandis que d'autres proposent presque exclusivement des premiers diplômes de master de type long (Fédération de Russie et Irlande) (graphique 3).

La diversité de la durée des programmes, des systèmes d'éducation, des parcours professionnels et des engagements civiques (tels que les services militaire et civique) se traduit par une large fourchette d'âge parmi les diplômés de master. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 18 % des diplômés de ce niveau d'enseignement sont ainsi âgés de plus de 35 ans à l'obtention de leur diplôme, un pourcentage supérieur à 30 % au Chili, en Israël et en Nouvelle-Zélande.

Graphique 3. Répartition des diplômes de master, selon le type de programme (2013)



Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage de diplômes de master suite à l'obtention d'un diplôme de licence.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation, <http://stats.oecd.org/>.



En master, le choix des domaines d'études est semblable à celui observé en licence : les sciences sociales, le commerce et le droit restent le domaine d'études le plus prisé, regroupant 37 % des diplômés de master, contre environ 22 % en sciences et en ingénierie.

Comme en licence, les femmes représentent la majorité (57 %) des diplômés de master, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, le pourcentage le plus élevé s'observant en Pologne, où plus de 67 % des diplômés de ce niveau d'enseignement sont des femmes. En master, la répartition par sexe entre les domaines d'études est également similaire à celle observée en licence : les femmes représentent ainsi 62 % des diplômés de master en éducation, lettres et sciences sociales, contre 35 % de ceux en sciences et ingénierie.

L'internationalisation de l'enseignement tertiaire est plus marquée aux niveaux supérieurs d'enseignement, soit en master et en doctorat. Ainsi, en 2013, les étudiants en mobilité internationale représentaient seulement 7 % des titulaires d'un premier diplôme de licence, contre 18 % des diplômés de master, un pourcentage encore plus élevé parmi les titulaires d'un doctorat, où il s'établissait à 27 %. L'augmentation du pourcentage d'étudiants en mobilité internationale avec l'élévation des niveaux d'enseignement tertiaire pourrait s'expliquer par les contraintes particulièrement importantes auxquelles les pays d'origine peuvent être confrontés en termes de capacités aux niveaux d'enseignement les plus élevés. En outre, les bénéfices associés à des études à l'étranger, dans des établissements plus prestigieux, peuvent être plus importants en master ou en doctorat qu'aux niveaux inférieurs de l'enseignement tertiaire. Enfin, les étudiants choisissant de poursuivre leurs études dans un autre pays peuvent appartenir à un sous-groupe spécifique de la population plus susceptible de voyager et de vivre à l'étranger, indépendamment de leurs choix d'études.

Pour conclure : Aujourd'hui, les systèmes d'enseignement tertiaire proposent un large éventail de programmes, de diplômes et de débouchés attirant un effectif d'étudiants varié. Par conséquent, l'un des plus grands défis auquel se trouvent confrontés les systèmes d'enseignement tertiaire est d'apprendre à gérer une telle diversité de profils, d'âges et de pays d'origine. Un autre défi de taille pour les établissements d'enseignement supérieur et les décideurs est de venir à bout des inégalités entre les sexes. Les pouvoirs publics doivent garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'enseignement tertiaire et d'obtention des diplômes, ainsi que de choix du domaine d'études et de réussite dans ce dernier. Il est indispensable de comprendre les tendances actuelles d'obtention des diplômes pour faire face à ces défis et aider les décideurs à explorer les moyens de faciliter la transition entre l'enseignement tertiaire et le marché du travail (OCDE, 2015d).

Pour tout complément d'information

[Commission européenne/EACEA/Eurydice \(2015\), *The European Higher Education Area in 2015: Bologna Process Implementation Report*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.](#)

[Institut de statistique de l'UNESCO \(2012\), *Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011*, UNESCO-ISU, Montréal.](#)

[OCDE \(2015a\), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.](#)

[OCDE \(2015b\), « Quels sont les avantages de la classification CITE 2011 pour les indicateurs de l'éducation ? », *Les indicateurs de l'éducation à la loupe*, n° 36, Éditions OCDE, Paris.](#)

[OCDE \(2015c\), *L'égalité des sexes dans l'éducation : Aptitudes, comportement et confiance*, PISA, Éditions OCDE, Paris.](#)

[OCDE \(2015d\), *Perspectives des politiques de l'éducation 2015 : Les réformes en marche*, Éditions OCDE, Paris.](#)

Contacter

Corinne Heckmann (Corinne.HECKMANN@oecd.org) / Camila de Moraes (Camila.DEMORAES@oecd.org)

Voir

www.oecd.org/fr/edu/Regards-sur-l-education-19991495.htm

[Les compétences des adultes à la loupe](#)

[Les indicateurs de l'éducation à la loupe \(numéros précédents\)](#)

[PISA à la loupe](#)

[L'enseignement à la loupe](#)

Le mois prochain

Quelle est la durée de l'année scolaire dans les pays de l'OCDE ?

Crédit photo : © Ghislain & Marie David de Lossy/Cultura/Getty Images

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.